



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : **école du Grand-Héron** Date du CE : 17 juin 2026
Date d'évaluation du plan de lutte : 21 mai 2026 Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Le portrait de situation demeure sensiblement le même selon les résultats du dernier sondage QSVE-BE (avril 26): la violence physique et la violence verbale sont présentes en proportions semblables.

Plus de situations ont été consignées dans Mémo (gestes de violence, conflits avec gestes de violence, violence) : 24-25 : 517 ; 25-26 : 723 (en incluant les mémos de GH)

31% d'élèves étaient impliqués dans les différentes situations de violence en 24-25 contre 36 % en 25-26.

Une intervention intensive impliquant plusieurs ressources du centre de service est en place depuis le début d'avril pour ramener une plus grande cohérence dans la gestion des comportements et ainsi réduire toutes formes de violence au sein de l'école. Les deux premières semaines nous ont permis d'observer une grande amélioration au niveau du climat général dans l'école (calme plus présent dans l'école, moins de situations à gérer, moins de réactions impulsives, plus grande fierté des élèves).

La cohérence dans les attentes comportementales et les interventions reliées aux différents événements demeurera une priorité malgré l'amélioration visible depuis quelques semaines.

Les violences à caractère sexuel ne sont toujours pas un enjeu dans notre milieu et les situations sont traitées et résolues à la pièce.

Quelques incidents isolés reliés à la couleur, à l'origine ethnique ou nationale ont été observés et traités.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
 - Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?
-

Commentaires :

1. Augmenter la cohérence au niveau des interventions pour tous les membres du personnel

La majorité des mesures ont été mises en place, mais dans le contexte actuel, c'est l'intervention intensive qui a amené une mobilisation de tous qui a eu le plus gros impact.

2. D'ici juin 2026, diminuer les événements impliquant de la violence physique de 10%.

La majorité des mesures ont été mises en place, mais n'ont pas permis d'atteindre l'objectif.

Il est prévu de reconduire toutes les mesures en 26-27, dans un contexte où les efforts conjugués de tous se poursuivront pour assurer une cohérence optimale.

- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, elles tiennent compte des priorités puisqu'elles ont été établies en fonction de celles-ci.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

L'objectif 2 se libellera comme suit : D'ici juin 2027, diminuer les événements impliquant toute forme de violence de 10%.

-

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Nous pensons qu'il serait gagnant d'offrir davantage d'opportunités aux parents de s'impliquer dans la vie de l'école.

Les informations sur le site web sont déposées de façon la plus régulière possible. Des courriels sont envoyés pour des informations importantes ponctuelles.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
 - Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
 - Les modalités ont-elles été diffusées ?
 - Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?
-

Commentaires :

Les modalités sont connues et utilisées par les élèves, les parents et le personnel. Nous considérons qu'elles sont suffisantes.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

-

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Des rappels sont faits au besoin pour sensibiliser les membres du personnel à la confidentialité. Nous faisons de cet élément une priorité.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

Les membres du personnel se mobilisent rapidement et efficacement lors de situations. Les rôles des 2e intervenants sont clairs lors des événements de violence ou d'intimidation.

Le protocole pour les VACS est davantage connu et utilisé par la direction et les t.e.s.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

De façon générale, les mesures aident les victimes à se sentir en sécurité et permettent aux auteurs de développer de nouvelles compétences relationnelles. Certains élèves nécessitent un plus grand encadrement et une recherche plus approfondie de moyens pour répondre à leurs besoins et modifier leur comportement.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Les sanctions sont déterminées en fonction de la gravité des gestes, mais aussi en fonction du portrait de l'élève auteur. De façon générale, les mesures aident les victimes à se sentir en sécurité et permettent aux auteurs de développer de nouvelles compétences relationnelles. Malgré les sanctions appliquées, certains élèves nécessitent un plus grand encadrement et une recherche plus approfondie de moyens pour répondre à leurs besoins et modifier leur comportement.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Les suivis sont faits pour toutes les situations auprès des élèves et adultes concernés. Une consignation rigoureuse est également faite pour permettre de garder des traces des événements.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

L'ensemble du personnel a suivi la formation obligatoire et un registre est tenu afin de savoir qui l'a véritablement suivie.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Les mesures de sécurité sont appliquées tel que prévu.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel est mobilisé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les élèves sont impliqués.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>